

Vos contacts




Pour tout renseignement, **le correspondant handicap** de votre institut de formation est là pour vous écouter.



IFMS DU CHU DE MONTPELLIER

www.chu-montpellier.fr



		
IFSI	Carole LAPORTE Anne JOSUE	c-laporte@chu-montpellier.fr a-josue@chu-montpellier.fr
IFMEM	Marie-Céline CATARINA	marie-celine.catarina@chu-montpellier.fr
IFAS	Marlène HUGONNET	m-hugonnet@chu-montpellier.fr
IFA	Marie-Françoise PERRIN	mariefrancoise.perrin@chu-montpellier.fr
CFPPH	Cathy REVEL	c-revel@chu-montpellier.fr
IADE	Laetitia CLABE-LEVERE	l-clabe@chu-montpellier.fr
IBODE	Laetitia CLABE-LEVERE	l-clabe@chu-montpellier.fr
PUER	Catherine LORENT	c-lorent@chu-montpellier.fr
IFCS	Agnès ALDEBERT	agnes-aldebert@chu-montpellier.fr



FORMATION ET HANDICAP, C'EST POSSIBLE !

**Vous avez besoin
d'aménagements
dans le cadre de
votre cursus de
formation ou pour
passer des épreuves ?**



Vous présentez un handicap du fait de troubles moteur, sensoriel, psychique, de troubles intellectuels et cognitifs, etc... ou un problème de santé nécessitant des dispositions particulières ? Dès la rentrée, contactez votre **correspondant handicap** qui évaluera vos besoins pour mieux vous accompagner

Le correspondant handicap vous accompagne tout au long de votre parcours de formation et/ou d'examens dans le cadre des dispositifs suivants :

- Accompagnement pédagogique : numérisation et/ou adaptation des supports de travail, reformulation des consignes
- Matériel spécifique : ordinateur, logiciels spécifiques
- Aménagements relatifs aux examens : Tiers-temps, aménagement des horaires
- Accessibilité : visite et repérage des locaux, accès du site
- Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre correspondant handicap

L'équipe pédagogique est sensibilisée et attentive à la situation du handicap. Elle vous accompagne au quotidien et s'attache à mettre en œuvre les aménagements correspondants à votre situation.

Le saviez-vous ?

Un délai est nécessaire à la mise en place de tout aménagement. Il est donc impératif d'anticiper vos demandes auprès de votre correspondant handicap dès la rentrée pour pouvoir bénéficier de vos aménagements durant votre cursus ou examens.

Comment bénéficier d'un aménagement ?

